

Magasins des Compagnies Loblaw Limitée où les collègues et employés sont obligés de porter un masque.

Province	Les clients sont tenus de porter un masque
Alberta	Remarque : À compter du 9 décembre, le gouvernement de l'Alberta rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw de l'Alberta : Extra Foods, nofrills, Real Canadian Superstore, Real Canadian Liquorstore, Shoppers Drug Mart, T&T, Wholesale Club, Your Independent Grocer et Your Independent Liquorstore.
Colombie-Britannique	Remarque : À compter du 20 novembre, le gouvernement de la Colombie-Britannique rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw de la Colombie-Britannique : City Market, Extra Foods, Joe Fresh, nofrills, Real Canadian Superstore, Shoppers Drug Mart, T&T, Wholesale Club et Your Independent Grocer.
Île-du-Prince-Édouard	Remarque : À compter du 20 novembre, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw de l'Île-du-Prince-Édouard : Atlantic Superstore, nofrills, Shoppers Drug Mart et Your Independent Grocer..
Manitoba	Remarque : À compter du 12 novembre, le gouvernement du Manitoba rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw du Manitoba : Extra Foods, nofrills, Real Canadian Superstore, Shoppers Drug Mart and Wholesale Club.
Nouveau-Brunswick	Remarque : À compter du 9 octobre le gouvernement du Nouveau-Brunswick rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw du Nouveau-Brunswick : Atlantic Superstore, nofrills, Shoppers Drug Mart, Your Independent Grocer et Wholesale Club.
Nova Scotia	Remarque : À compter du 31 juillet, le gouvernement de la Nova Scotia rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw de la Nova Scotia : Atlantic Superstore, nofrills, Shoppers Drug Mart, Your Independent Grocer et Wholesale Club.
Ontario	Remarque : À compter du 3 octobre le gouvernement de l'Ontario rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw de l'Ontario : City Market, Extra Foods, Fortinos, Joe Fresh, Loblaw's, nofrills, Real Canadian Superstore, Shoppers Drug Mart, T&T, valu-mart, Wellwise, Wholesale Club, Your Independent Grocer et Zehrs.
Québec	Remarque : À compter du 18 juillet, le gouvernement du Québec rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw du Québec : Club Entrepôt, Joe Fresh, Maxi, Provigo, Provigo le Marché, valu-mart et Pharmaprix.
Saskatchewan	Remarque : À compter du 16 novembre, le gouvernement du Saskatchewan rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw du Saskatchewan : Extra Foods, nofrills, Real Canadian Superstore, Shoppers Drug Mart, Your Independent Grocer et Wholesale Club.
Terre-Neuve	Remarque : À compter du 24 août le gouvernement de Terre-Neuve rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw de Terre-Neuve : Dominion, nofrills, Shoppers Drug Mart, Your Independent Grocer et Wholesale Club.
Yukon	Remarque : À compter du 1 décembre le gouvernement du Yukon rend obligatoire le port du masque dans tous les lieux publics intérieurs. Cela inclut tous les magasins Loblaw du Yukon : Real Canadian Superstore, Shoppers Drug Mart et Your Independent Grocer.